

REGLEMENT DE JEU
CONCOURS Instagram® - Tirages au sort – Calendrier de l’Avent –
Décembre 2024

ARTICLE I – ORGANISATEUR

PIKA EDITION, Société par Actions Simplifiée au capital de 124.320 euros, dont le siège social est situé au 58 rue Jean Bleuzen – 92170 – Vanves, France, et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 428 902 704, (ci-après « l’Organisateur »), organise le présent Jeu Concours Instagram® - Tirages au sort – Calendrier de l’Avent – Décembre 2024 (ci-après le « Jeu ») régi par le présent règlement (ci-après le « Règlement »).

ARTICLE II – ACCEPTATION

EN PARTICIPANT AU JEU, CHAQUE PARTICIPANT :

- EST REPUTE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT REGLEMENT ET EN ACCEPTER PLEINEMENT ET IRREVOCABLEMENT LES DISPOSITIONS,

- EST INFORME QUE TOUT NON-RESPECT DU PRESENT REGLEMENT ENTRAINE SON EXCLUSION DEFINITIVE DU JEU ET LE PRIVE DE TOUT LOT, SANS PREJUDICE DES DOMMAGES ET INTERETS QUE L’ORGANISATEUR PEUT EXIGER.

LE REGLEMENT EST DISPONIBLE SUR :

- LE SITE PIKA.FR : [HTTPS://WWW.PIKA.FR/JEU/CALENDRIER-DE-LAVENT-PIKA-2024](https://www.pika.fr/jeu/calendrier-de-lavent-pika-2024) (CI-APRES LE SITE) ;
- LA PAGE **INSTAGRAM®** @PIKA_EDITION DISPONIBLE A L’ADRESSE SUIVANTE : [HTTPS://WWW.INSTAGRAM.COM/PIKA_EDITION/](https://www.instagram.com/pika_edition/) (CI-APRES LA PAGE).

ARTICLE III – PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure et mineure résidant en France métropolitaine, France d’outre-mer, Belgique et au Luxembourg à l’exception des mandataires sociaux, représentants, associés, employés (en ce compris les membres de leurs familles) de l’Organisateur et de toutes sociétés ayant directement ou indirectement participé à la conception, la réalisation ou la promotion du Jeu.

Toute participation d’une personne mineure non émancipée doit se faire avec l’autorisation préalable de ses représentants légaux.

Toute participation d’un mineur non autorisée par ses représentants légaux n’est pas prise en compte.

Il n’est accepté qu’une seule participation par personne au Jeu, l’Organisateur pouvant procéder à toutes vérifications à cet égard sans avoir à informer les participants de l’exercice de vérifications les concernant et/ou de leur éventuelle exclusion subséquente.

La participation au Jeu est nominative, par conséquent :

- Les participants s’engagent à fournir un justificatif d’identité à première demande de l’Organisateur,
- Toute participation dont les coordonnées sont incorrectes ou incomplètes n’est pas prise en compte,
- Tout usage de procédés permettant de participer au Jeu de façon mécanique est prohibé.

Le Jeu débute le 03/12/2024 à 14h00 et s’achève le 25/12/2024 à 00h00.

Le Jeu comporte plusieurs phases :

- Phase n°1 du 3 au 9 décembre 2024 : tirage au sort pour les lots Pika Shōnen;
- Phase n°2 du 10 au 16 décembre : tirage au sort pour les lots Pika Shōjo;
- Phase n°3 du 17 au 24 décembre : tirage au sort pour les lots Pika Seinen;
- Phase n°4 le 25 décembre : tirage au sort parmi les participants pour le « gros lot Pika du 25 décembre ».

Pour accéder et participer au Jeu, les participants doivent :

- être titulaires d’un compte Instagram® personnel configuré en mode public et ;
- aimer et commenter la publication conformément à l’Article IV du Règlement et dans le respect des conditions générales d’utilisation du

réseau social utilisé tout en s’abonnant au compte Instagram® @pika_edition (https://www.instagram.com/pika_edition/) à l’aide du bouton S’abonner ;

Seules les dates et heures des connexions des participants enregistrées par les systèmes de l’Organisateur ou de ses prestataires techniques font foi.

Toute participation incomplète et/ou non transmise à l’Organisateur conformément au présent Règlement n’est pas prise en compte.

ARTICLE IV – MODALITES

Pour participer au Jeu, les participants doivent :

- 1) se rendre sur la Page Instagram® de l’Organisateur ;
- 2) s’abonner au compte @pika_edition indiqué à l’Article III du présent Règlement ;
- 3) aimer la publication sur la Page Instagram® ;
- 4) commenter sur Instagram® la publication sur la Page en expliquant pourquoi ils aimeraient gagner un lot ;
- 5) Identifiez un(e) ou plusieurs ami(e)s au sein du commentaire pour leur faire découvrir le Jeu sur Instagram® ;
- 6) Partager le post en story sur Instagram® ;

Quatre (4) tirages au sort sont prévus :

- Trois (3) gagnants seront tirés au sort parmi les participants de la phase n°1 (3 au 9 décembre 2024) pour les lots Pika Shōnen ;
- Trois (3) gagnants seront tirés au sort parmi les participants de la phase n°2 (10 au 16 décembre 2024) pour les lots Pika Shōjo ;
- Trois (3) gagnants seront tirés au sort parmi les participants de la phase n°3 (17 au 24 décembre 2024) pour les lots Pika Shōjo ;
- Un (1) gagnant sera tiré au sort parmi tous les participants aux trois 3 phases du Jeu pour le « gros lot Pika du 25 décembre » (phase n°4 du 25 décembre 2024).

Un participant ne pourra être désigné comme gagnant qu’une seule fois pendant la durée totale du Jeu (ex : un gagnant lors de la phase n°1 ne pourra être désigné comme gagnant lors de la phase n°2 ou de la phase n°3). Les participants désignés comme gagnants par tirage au sort lors des phases n°1 ou n°2 ou n°3 ne sont pas éligibles au tirage au sort désignant le gagnant du « gros lot Pika du 25 décembre ».

Un suppléant ou plusieurs suppléants peuvent être désignés conformément au présent Règlement pour les cas où un ou plusieurs participants désignés comme gagnants n’ont pas la qualité pour participer, altèrent le bon déroulement du Jeu, ne respectent pas le présent Règlement ou pour tout autre motif entraînant la nécessité d’attribuer le prix à un autre participant.

ARTICLE V – LOTS

Les lots mis en jeu sont :

- Trois (3) Lots Pika Shōnen (phase n°1 du 3 au 9 décembre 2024) :

Chaque lot comprend : Un exemplaire du tome 22 de *Blue Lock* édition collector édité par Pika Édition d’une valeur commerciale de 12€ TTC ; Une serviette *Blue Lock* d’une valeur commerciale de 10€ TTC ; Une planche *Blue Lock* d’une valeur commerciale de 10€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Free Quest* édité par Pika Édition d’une valeur commerciale de 7,95€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Dead Rock* édité par Pika Édition d’une valeur commerciale de 7,20€ TTC ; Un porte-clés *Dead Rock* d’une valeur de 5€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Gachiakuta* édité par Pika Édition d’une valeur commerciale de 7,20€ TTC ; Un standee *Gachiakuta* d’une valeur de 5€ TTC ; Un exemplaire du tome 20 de *Toilet-bound Hanako-kun* édition collector édité par Pika Édition d’une valeur commerciale de 11,50€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Toilet-bound Hanako-kun* édité par Pika Édition d’une valeur commerciale de 7,70€ TTC ; Une gourde de *Toilet-bound Hanako-kun* d’une valeur de 10€ TTC ; Une pochette *Toilet-bound Hanako-kun* d’une valeur de 5€ TTC ; Un standee *Toilet-bound Hanako-kun* d’une valeur de 2€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Suzume* édité par Pika Édition d’une valeur commerciale de 7,70€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Komi cherche ses mots* édité par Pika Édition d’une valeur commerciale de 7,20€ TTC ; Un set règle et planche de stickers *Komi cherche ses mots* d’une valeur de 5€ TTC ; Une ardoise *Komi cherche ses mots* d’une valeur de 5€ TTC ; Un

exemplaire du tome 1 de *Versus* édition collector édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 8,90€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Wind Breaker* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Fairy Tail - 100 Years Quest* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC.

- Trois (3) Lots Pika Shôjo (phase n°2 du 10 au 16 décembre 2024) :

Chaque lot comprend : Un exemplaire du tome 1 de *Blush* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Hadès, ou l'enfer des noces* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,95€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *I fell in love after school* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Limit* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Mon coloc' d'enfer* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Ton visage au clair de lune* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ; Une carte *Ton visage au clair de lune* d'une valeur de 5€ TTC ; Un carnet *Ton visage au clair de lune* d'une valeur de 8€ TTC ; Un magnet *Ton visage au clair de lune* d'une valeur de 5€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Scar and Romance* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Nodame Cantabile* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 16€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Sailor Moon Eternal Edition* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 14,90€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Yona, Princesse de l'Aube* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ; Un sac Yona, Princesse de l'Aube d'une valeur de 15€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *You're my Soulmate* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC.

- Trois (3) Lots Pika Seinen (phase n°3 du 17 au 24 décembre 2024) :

Chaque lot comprend : Un exemplaire du tome 14 de *Blue Period* édition collector édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 12,90€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Criminelles Fiançailles* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,95€ TTC ; Un exemplaire du tome 34 de *L'Attaque des Titans* édition anniversaire édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 29,50€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *L'Atelier des Sorciers* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,70€ TTC ; Une serviette *L'Atelier des Sorciers* d'une valeur commerciale de 10€ TTC ; Un badge *L'Atelier des Sorciers* d'une valeur de 5€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *One Operation Joker* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,70€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *The Summer Hikaru Died* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,70€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Watch Dogs Tokyo* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 8,20€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *L'Attaque des Titans - Birth of Liviâ* édition colossale édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 20,95€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Welcome back, Alice* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,95€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Billy Bat* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 8,20€ TTC ; Un ex-libris *Criminelles Fiançailles* d'une valeur de 5€ TTC ; Un standee *L'Attaque des Titans* d'une valeur de 5€ TTC ; Un carnet *Billy Bat* d'une valeur de 3€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Blue Period* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,70€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *L'Attaque des Titans* édition anniversaire édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 9,50€ TTC.

- Un (1) « gros lot Pika du 25 décembre » (phase n°4 du 3 au 24 décembre 2024) :

Lot 1 : Une console *Nintendo Switch*® OLED d'une valeur commerciale de 319,39€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *L'Atelier des Sorciers* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,70€ TTC ; Une serviette *L'Atelier des Sorciers* d'une valeur commerciale de 10€ TTC ; Un badge *L'Atelier des Sorciers* d'une valeur de 5€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Criminelles Fiançailles* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,95€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *The Summer Hikaru Died* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,70€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *L'Attaque des Titans* édition anniversaire édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 9,50€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Blush* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Hadès, ou l'enfer des noces* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,95€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Limit* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Ton visage au clair de lune* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ; Un carnet *Ton visage au clair de lune* d'une valeur de 8€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Yona, Princesse de l'Aube* édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 7,20€ TTC ; Un sac Yona, Princesse de l'Aube d'une valeur de 15€ TTC ; Un exemplaire du tome 22 de *Blue Lock* édition collector édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 12€ TTC ; Une serviette *Blue Lock* d'une valeur commerciale de 10€ TTC ; Un exemplaire du artbook de *Toilet-bound Hanako-kun* édité par Pika

Édition d'une valeur commerciale de 17,50€ TTC ; Un exemplaire du tome 1 de *Versus* édition collector édité par Pika Édition d'une valeur commerciale de 8,90€ TTC.

La valeur commerciale totale des dotations du présent Jeu est de **mille sept cent quatre-vingt-douze euros et quatre-vingt-quatre centimes (1792,84€ TTC)**.

Les valeurs commerciales ci-dessus correspondent aux prix publics toutes taxes comprises couramment pratiqués à la date de rédaction du Règlement, sont indicatives et susceptibles de variation. Les éventuelles différences constatées entre lesdites valeurs et les valeurs réelles des lots à la date de leur réception par les gagnants ne seront pas remboursées. A l'inverse, si la valeur réelle des lots augmente, le gagnant n'a pas à sa charge la différence de prix.

Les lots sont non cessibles, nominatifs, et il n'est pas possible d'obtenir leur contre-valeur en espèce ou de demander un échange.

ARTICLE VI – INFORMATION

L'annonce des gagnants est effectuée sur la Page *Instagram*® mentionnée à l'Article II du présent Règlement en commentaire de la publication à compter de :

- **10/12/2024** pour le lot Pika Shônen,
- **17/12/2024** pour le lot Pika Shôjo,
- **02/01/2025** pour le lot Pika Seinen,
- **02/01/2025** pour le gros lot Pika du 25 décembre

Seuls les gagnants peuvent être informés et il n'est adressé aucun courriel, appel téléphonique, courrier postal ou tout autre message aux participants qui n'ont pas gagné.

Les gagnants recevront leur lot à l'adresse qui leur sera demandée en message privé sur Instagram. Les gagnants seront informés par l'Organisateur par message privé des modalités de remise de leurs lots, et notamment des informations nécessaires à leur réception, à l'adresse postale renseignée lors de leur participation au Jeu. Si dans un délai de **dix (10) jours** après l'envoi de ce message privé, les gagnants ne confirment pas par retour leur acceptation (i) du lot et (ii) des modalités précitées, ils sont définitivement considérés comme renonçant à leur lot. De même, tout lot retourné par *La Poste*®, *Chronopost*®, *UPS*® ou tout autre prestataire de service tiers similaire comme non remis pour quelque raison que ce soit est considéré comme abandonné par le gagnant concerné. Dans ces deux cas, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer les lots concernés à un autre participant désigné conformément au Règlement.

Toute modification des coordonnées renseignées au moment de la participation ayant pour conséquence l'impossibilité de contacter le(s) gagnant(s) aux fins de confirmation desdites coordonnées entraîne la perte du lot sans qu'aucune revendication ne puisse être émise à l'encontre de l'Organisateur.

Aux fins du Règlement, les participants font élection de domicile à l'adresse postale indiquée dans leur message privé de confirmation de l'acceptation du lot.

ARTICLE VII – RESPONSABILITES

L'ORGANISATEUR SE RESERVE LE DROIT D'ANNULER, MODIFIER, REPORTER, SUSPENDRE OU PROLONGER LE JEU A TOUT MOMENT ET POUR TOUTE RAISON, SANS QUE SA RESPONSABILITE NE PUISSE ETRE ENGAGEE DE CE FAIT. IL PEUT NOTAMMENT REMPLACER LES LOTS PAR DES LOTS DE NATURE ET DE VALEUR COMMERCIALE SIMILAIRES OU SUPERIEURES.

LA PARTICIPATION AU JEU IMPLIQUE LA CONNAISSANCE ET L'ACCEPTATION DES LIMITES D'INTERNET, NOTAMMENT AU REGARD DES PERFORMANCES TECHNIQUES, TEMPS DE REPOSE, RISQUES D'INTERRUPTION, ET PLUS GENERALEMENT LES RISQUES INHERENTS A TOUTE CONNEXION ET TRANSMISSION SUR INTERNET, L'ABSENCE DE PROTECTION DE CERTAINES DONNEES, LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR DES VIRUS, ETC. EN CONSEQUENCE, L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUNE CIRCONSTANCE ETRE TENU RESPONSABLE, SANS QUE CETTE LISTE SOIT LIMITATIVE : DE TOUT DYSFONCTIONNEMENT DE RESEAUX ; DE DEFAILLANCE DE MATERIEL, DE COMMUNICATIONS ; DE PERTE DE COURRIER, DE DONNEES ; DU FONCTIONNEMENT DE TOUT LOGICIEL ; DE CONSEQUENCES DE VIRUS, ANOMALIES, DEFALLANCES TECHNIQUES ; DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT EMPECHANT OU LIMITANT LA PARTICIPATION AU JEU.

L'ORGANISATEUR NE PEUT EN AUCUN CAS ETRE TENU RESPONSABLE DE RETARD, PERTE, VOL, DETERIORATION, NON RECEPTION DES LOTS OU ENCORE DU MANQUE DE LISIBILITE DES CACHETS, DU FAIT DE LA POSTE®, CHRONOPOST®, UPS® OU DE TOUT AUTRE PRESTATAIRE DE SERVICE TIERS SIMILAIRE.

L'ORGANISATEUR DECLINE TOUTE RESPONSABILITE POUR TOUS DOMMAGES QUI POURRAIENT SURVENIR A L'OCCASION DE L'USAGE/DE LA JOUISSANCE DES LOTS ET EXCLUT TOUTE RESPONSABILITE RELATIVE A UNE EVENTUELLE INSATISFACTION DES GAGNANTS CONCERNANT LEURS LOTS.

ARTICLE VIII – DONNEES PERSONNELLES

Les caractéristiques des traitements des données personnelles des participants (ci-après les « Données ») réalisés par l'Organisateur dans le cadre de leur participation au Jeu sont les suivantes :

Finalités de traitement	Données traitées	Bases légales de traitement	Durées maximales de conservation des Données
Participer au Jeu	Date et heure de participation, nom d'utilisateur Instagram® du participant, contenu du commentaire du participant, nom d'utilisateur « ami » taggué par le participant	Consentement	Données des participants : Un (1) mois après la clôture du Jeu
Annoncer le(s) gagnant(s) du Jeu	Nom d'utilisateur Instagram®		Données des gagnants : Un (1) an après la clôture du Jeu
Envoyer au(x) gagnant(s) le(s) lots(s) du Jeu	Nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone portable, adresse postale		

L'Organisateur, destinataire et responsable de traitement, a désigné un Délégué à la Protection des Données personnelles (*Data Protection Officer* ou DPO) joignable à l'adresse électronique dpo@hachette-livre.fr

Les données personnelles des participants sont hébergées au sein de l'Union Européenne et/ou dans des pays tiers assurant un niveau de protection adéquat en vertu d'une décision d'adéquation adoptée par la Commission Européenne et/ou conformément aux clauses contractuelles types approuvées par la Commission Européenne.

Certaines Données seront transmises, le cas échéant, à des tiers prestataires techniques sous-traitants de l'Organisateur ou à des partenaires de l'Organisateur pour les seules finalités de traitement listées dans le tableau ci-dessus.

Concernant leurs données personnelles, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de portabilité, de limitation et d'opposition qu'ils peuvent exercer en envoyant un courriel à l'adresse électronique dpo@hachette-livre.fr.

Cette adresse électronique est exclusivement dédiée aux demandes d'exercice des droits énoncés ci-dessus. Tout courriel, y compris son contenu, portant sur toute autre demande (réclamation portant sur le Jeu, étude d'un manuscrit, proposition de partenariat, soumission d'une candidature, etc.) envoyé à cette adresse électronique sera supprimé.

Les participants peuvent définir des directives quant au sort de leurs données après leur mort, saisir une autorité de contrôle ou retirer leur consentement au traitement de leurs données mais acceptent, le cas échéant, que l'Organisateur ne tienne pas compte de leur participation.